

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3130

17 novembre 2015

SOMMAIRE

Aesthetica Medical Technology Holding S.à r.l.	150225	Urbe S.A.	150207
Agit S.A.	150229	U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l.	150207
Diversified Opportunities Fund	150216	Value Finder S.A.	150208
DL Partners Opportunities (Luxembourg) Sàrl	150194	Vanda S.A.	150207
Donatello Sicav	150220	Verre Clair S.à r.l.	150208
Finagra S.A.	150217	VF Securities, S.A.	150216
Finagra S.A., SPF	150217	Via Download, S.à r.l.	150216
Global CDMO S.A.	150197	Vidar Shipowning S.A.	150217
Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l.	150240	Viera Invest and Finance S.A.	150217
Granada S.A.	150240	Villerton Invest SA	150220
La Villa S.à r.l.	150234	VLT Properties S.A.	150220
Peer Management Participation 2 S.A.	150206	Vostok Investment Opportunities Fund SIF	150221
PerformanZ Holding	150195	Vox Capital S.à r.l.	150208
Taris S.à r.l.	150195	VPM S.A.	150224
Tatanka S.A.	150195	VXI Europe	150221
The Genesis Emerging Markets Investment Company	150197	VXI Luxembourg S.à r.l.	150228
Theodule S.à r.l.	150197	VXI Lux Holdco S.à r.l.	150225
Transroad Holding S.à r.l.	150194	Whitelight (Luxemburg) S.A.	150229
TRE International S.A.	150206	Whitelight (Luxemburg) S.à r.l.	150229
Trust Investment Consulting S.à r.l.	150194	Wolf Development S.à r.l.	150208
TSH1 JV S.à r.l.	150206	W&P S.A.	150228
TTG Cayuga Bavaria Intermediate 2 & Cy S.C.A.	150207		

Transroad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 190.411.

—
La Société prend acte qu'en date du 8 juin 2015, l'associé unique de la Société a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Murchison Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197710.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transroad Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015159760/15.

(150176145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Trust Investment Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7270 Helmsange, 12, rue des Nations Unies.

R.C.S. Luxembourg B 163.758.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159761/10.

(150176021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

DL Partners Opportunities (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.522.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 septembre 2015, 2LAC/2015/20925, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de " DL Partners Opportunities (Luxembourg) S.à.R.L. (en liquidation)", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 162.522, ayant son siège social au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial C, numéro 2302 le 28 septembre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2196 du 22 août 2015.

- L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

- L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

- Les livres et documents de la société seront conservés durant une période de cinq années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 49, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015160621/29.

(150178274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Taris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.811.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 16 septembre 2015, a nommé comme nouveau gérant, avec effet immédiat;
- TYTHON S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
RCS Luxembourg n°B163661, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pour TARIS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015159762/16.

(150175647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Tatanka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.037.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159764/10.

(150175682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

PerformanZ Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.494.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Aktionärs (die „Aktionärsversammlung“) der PerformanZ Holding, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1803 vom 18. Juli 2012, und mit Gesellschaftssitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 169494 statt. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 17. März 2015, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1183 vom 7. Mai 2015.

Als Vorsitzende der Aktionärsversammlung amtiert Frau Janin Söder, Privatangestellte, beruflich ansässig in Munsbach, welche auch die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Die Vorsitzende bestellt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die vom alleinigen Aktionär ausgestellte Vollmacht wird gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die das gesamte Gesellschaftskapital darstellenden einunddreißigtausend (31 000) Aktien sind in gegenwärtiger Aktionärsversammlung vertreten. Der alleinige Aktionär erklärt sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Aktionärsversammlung eingeladen und verzichtet auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Aktionärsversammlung ist folgende:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire);
2. Bestimmung Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144338 zum Liquidator (der „Liquidator“);

3. Beschlussfassung über die Befugnisse des Liquidators und das Liquidationsverfahren;
4. Beschlussfassung über die Kosten des Liquidationsverfahrens;
5. Bestellung des Liquidationsrechnungsprüfers (commissaire à la liquidation);
6. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft für die Erfüllung ihrer Mandate;
7. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Aktionärsversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen (liquidation volontaire).

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestimmt die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A, eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 144338 als Liquidator (der „Liquidator“).

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) vorgesehen sind, einzuräumen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt den Liquidator mit der Veräußerung aller Vermögenswerte und der Begleichung aller Schulden der Gesellschaft.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, den Liquidator zu bevollmächtigen, im Namen der Gesellschaft und ohne vorherige Genehmigung der Aktionäre, alle Akte und Handlungen, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen, durchzuführen. Der Liquidator kann eine oder mehrere natürliche oder juristische Person(en) zur Erfüllung spezifischer Aufgaben oder zur Durchführung bestimmter Handlungen bevollmächtigen, jedoch unter Beibehaltung der alleinigen Verantwortlichkeit für die dergestalt delegierten Aufgaben.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt weiterhin den Liquidator, namens und im Auftrag der in Liquidation befindlichen Gesellschaft, alle Verpflichtungen einzugehen, anzuerkennen oder durchzuführen, die sich aus jedweder Vereinbarung oder Dokument ergeben, welche für die Auflösung der Gesellschaft oder für die Verfügung über ihre Vermögenswerte erforderlich sein mögen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt den Liquidator, gemäß Artikel 148 des Gesetzes, nach eigenem Ermessen die Vorauszahlungen der Liquidationserlöse (boni de liquidation) in Bar- oder in Sachleistungen an die Aktionäre zu zahlen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Kosten des Liquidationsverfahrens von der Gesellschaft getragen werden.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung bestimmt zum Liquidationsrechnungsprüfer (commissaire à la liquidation) die Gesellschaft LUDWIG & MALDENNER S.à r.l, mit Sitz in L-6738 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, der mit der Prüfung der Liquidationskonten sowie des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

Sechster Beschluss

Die Versammlung erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. SÖDER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30474. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2015.

Référence de publication: 2015160227/82.

(150177151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

The Genesis Emerging Markets Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.160.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de The Genesis Emerging Markets Investment Company en date du 28 juillet 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de The Genesis Emerging Markets Investment Company de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 21 Septembre 2015.

Luxembourg, le 28 Septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015159767/13.

(150175724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Theodule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159768/10.

(150175509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Global CDMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 200.319.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, société d'investissement en capital à risque under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 188.404,

here represented by its general partner Trilantic Capital Partners V (Europe) GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred four Euro (EUR 12,504.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.398,

itself represented by two of its manager, Mr. Laurent Forget, private employee, born on June 22, 1972 in Amiens, France, having his professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and Mr. Alexander James Bermingham, managing director, born on December 19, 1972 in Sheffield, United Kingdom, having his professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, duly authorized to sign on behalf of Trilantic Capital Partners V (Europe) GP S.à r.l. by their joint signature.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a joint stock company with the following articles of incorporation:

I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1^{er}. There exists a public limited liability company under the name of Global CDMO S.A. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

II. Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at fifty thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 50,999.98) represented by:

- five million thirty-four thousand five hundred and forty-eight (5,034,548) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares); and

- sixty-five thousand four hundred and fifty (65,450) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares and together with the Class A Ordinary Shares, the Shares and individually a Share);

all with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

The shares shall be in registered form only.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- a share premium account (the Share Premium Account) for each class of Shares into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- a capital contribution account not remunerated by securities (the Capital Contribution Account) for each class of Shares into which any capital contributed by a shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the shareholder(s), who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Section IV.

Art. 6. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. The shares are freely transferable.

III. Management

Art. 8. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who shall assume all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 9. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director.

The board of directors shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The board of directors may decide to pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and the Articles.

Art. 10. The board of directors may delegate the daily management of the Company to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 11. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all the directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director of any category may be represented at the board of directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The board of directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, including at least one Category A Director and one Category B Director. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors, including at least the favourable vote of one Category A Director and one Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the directors, shall have the same effect as resolutions passed at a board of directors' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the directors.

IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on June 27 of each year at 2:00 p.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 17. Any shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail).

Any shareholder may participate in a shareholders' meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who shall then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders shall appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

V. Audit

Art. 18. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 20.

VIII. General provision

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016. The first annual general meeting will be held on

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the Shares have been subscribed by Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, prenamed, represented as stated above and fully paid up at nominal value by contri-

bution in cash in the amount of fifty thousand nine hundred and ninety-nine Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 50,999.98).

The amount of fifty thousand nine hundred and ninety-nine Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 50,999.98) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2016:

Category A Director:

- Mr. Laurent Forget, private employee, born on June 22, 1972 in Amiens, France, having his professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B Directors:

- Mr. James Lees, private employee, born on January 31, 1978 in Belfast, United Kingdom, having his professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Elke Leenders, private employee, born on August 2, 1980 in Maaseik, Belgium, having her professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ernst & Young, having its registered office at 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771, is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2016.

The address of the registered office of the Company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole shareholder makes a capital contribution in cash to the Capital Contribution Account linked to the Class A Ordinary Shares of the Company in the amount of two Euro cents (EUR 0.02).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the legal representatives of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the date first written above.

The document having been read to the legal representatives of the appearing person, who are known to the notary by their full names, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions, établie et régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.404,

ici représentée par son associé commandité Trilantic Capital Partners V (Europe) GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre Euro (EUR 12.504,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.398,

elle-même représentée par deux de ses gérants, Monsieur Laurent Forget, employé privé, né le 22 juin 1972 à Amiens, France, ayant son adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Monsieur Alexander James Bermingham, directeur général, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en

leur qualité de gérants de Trilantic Capital Partners V (Europe) GP S.à r.l. dûment autorisés à engager cette dernière sous leur signature conjointe.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination Global CDMO S.A. (ci-après la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les dispositions alors en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euro (EUR 50.999,98) représenté par:

- cinq millions trente-quatre mille cinq cent quarante-huit (5.034.548) actions ordinaires de catégorie A (les Actions Ordinaires de Catégorie A); et

- soixante-cinq mille quatre cent cinquante (65.450) actions ordinaires de catégorie B (les Actions Ordinaires de Catégorie B, et ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions et individuellement, une Action);

toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont uniquement nominatives.

En plus du capital social, la Société a:

- un compte de prime d'émission (Compte de Prime d'Emission) pour chaque catégorie d'Action, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (un Compte d'Apport) pour chaque classe d'Action sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition du/des actionnaire(s), qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à la section IV.

Art. 6. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Les actions sont librement transmissibles.

III. Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement “Administrateurs de Catégorie A” et “Administrateurs de Catégorie B”, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le conseil d'administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, associés ou non.

Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividende en respectant la Loi et les Statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qualifiés dès lors d'administrateurs-délégués.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque administrateur, par écrit donné en original, par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur de toute catégorie peut être représenté au conseil d'administration par un autre administrateur de toute catégorie, et un administrateur de toute catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de toute catégorie.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. Toute décision du conseil d'administration requiert la majorité simple des administrateurs, y inclus le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé (s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les administrateurs.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tient le 27 juin de chaque année à 14.00 heures CET au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Pour autant que toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 17. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, donné en original, par télécopie ou courrier électronique, une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les actionnaires participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à l'assemblée.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale, qui procède à la nomination d'un secrétaire, actionnaire ou non. Les actionnaires nomment un scrutateur, actionnaire ou non.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui en exprime le souhait.

V. Surveillance

Art. 18. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. La liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application du dernier alinéa de l'Article 20.

VIII. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par Trilantic Capital Partners V (Europe) S.C.A. SICAR, prénommée, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euro (EUR 50.999,98).

Le montant de cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euro (EUR 50.999,98) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Administrateur de Catégorie A:

- M. Laurent Forget, employé privé, né le 22 juin 1972 à Amiens, France, ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. James Lees, employé privé, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme. Elke Leenders, employée privée, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg.

Ernst & Young, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, est nommé commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'actionnaire unique réalise un apport en numéraire au Compte d'Apport lié aux Actions Ordinaires de Catégorie A de la Société pour un montant de deux centimes d'Euro (EUR 0,02).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des représentants de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des représentants de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la personne comparante, connus du notaire par leurs noms et prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, A. Bermingham, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 septembre 2015. GAC/2015/8112. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160046/463.

(150177044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2015 que:

La société Mazars Luxembourg, B 159962, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises en remplacement de Ser.Com. S.à.r.l., commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159770/14.

(150175851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

TSH1 JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 197.258.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159772/10.

(150175540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Peer Management Participation 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2015

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de:

* Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

* Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

* Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateurs démissionnaires:

* Monsieur Antoine Clauzel, avec adresse professionnelle 9, Rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg

* Monsieur François Bourgon, avec adresse professionnelle 4, Rue Jean Pierre Probst à L-2352 Luxembourg

* Monsieur Enzo Guastaferrì, avec adresse professionnelle 4, Rue Jean Pierre Probst à L-2352 Luxembourg

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire au comptes de:

* CG Consulting S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

* Platinum Advisory Services Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015160969/30.

(150177608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

TTG Cayuga Bavaria Intermedia 2 & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 172.270.

Rectificatif de l'avis du 25 septembre 2015 - Référence L150174505

Il est porté connaissance à qui de droit qu'une erreur a été faite sur la date de l'assemblée ordinaire des actionnaires qui a été tenu le 15 mai 2015 et non le 25 septembre 2015. De ce fait les démissions et nominations des commissaires de la société ont été publiés de façon erronée et doivent être rectifiés à la date du 15 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159773/13.

(150176073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.190.

L'adresse de l'associé, Patrick Charignon, a changé et se trouve désormais au 7, rond point du pont Mirabeau, 75015 Paris, France

L'adresse de l'associé, Olivier Guillaume, a changé et se trouve désormais au 26, parc de l'écluse, 78290 Croissy-sur-Seine, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159774/14.

(150175990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.944.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBE S.A.

Référence de publication: 2015159776/10.

(150175996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Vanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 197.038.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Jean-Marc Koltès, né le 1^{er} septembre 1968 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159780/17.

(150175879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Vox Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.329.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1149 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159778/9.

(150176226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Value Finder S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.981.

HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société VALUE FINDER S.A. (en liquidation), une Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66.981 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 21 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159779/12.

(150176121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Verre Clair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, place des Villes Jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 101.549.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2015

Il en résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2015 que:

Première résolution

Est révoquée comme gérante administrative de la société, Madame BALANCE Germaine, née le 25 mai 1946 à Obercorn, demeurant à L-4434 Soleuvre, 25, Rue Winston Churchill. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Deuxième résolution

L'adresse du gérant unique est la suivante: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, Place des Villes Jumelées.

Fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015159784/18.

(150175748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Wolf Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.270.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bielefeld Boulevard Holding S.a r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B, under the number 196.523,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

1. Form. There is hereby formed a «*société à responsabilité limitée*» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is also the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money. The Company can also perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favor its development or the extension of its operations.

3. Name. The private limited liable Company is incorporated under the name of Wolf Development S.a r.l.

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

5. Duration.

5.1. The Company is constituted for an undetermined period.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

Title II. Capital - Shares

6. Capital.

6.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

7. Shares.

7.1. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

7.2. If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

7.3. In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III. Management

8. Board of managers and powers of the board of managers.

8.1. The Company is managed by a sole manager or a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager.

8.2. The manager(s) are appointed, and may be removed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the member(s) whom shall set the term of their office. The manager(s) need not be member(s).

8.3. All powers not expressly reserved, by the Law or the present Articles, to the members fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.4. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether members or not, by the sole manager or, as the case may be, any class A manager jointly with any class B manager.

9. Procedures.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.4.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

12. Powers and voting rights.

12.1. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

12.2. As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

12.3. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

13. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14. Balance sheet. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

15. Distributions. Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

16. Dissolution.

16.1. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

16.2. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

16.3. The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

17. General provisions. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

Thereupon, the appearing Bielefeld Boulevard Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company.

The subscribed share capital of the Company has been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1600.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed share capital have unanimously passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Isaac SCHAPIRA, born on 16 December 1952 in Jerusalem, Israel and residing at 2 Danescroft Gardens, London NW4 2ND, United Kingdom, as class A manager;

b) Mr Patrice GALLASIN, born on 9 December 1970 in Villers-Semeuse, France and with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as class A manager;

c) Mr Andrew PETTIT, born on 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom and with professional address at 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom, as class B manager; and

d) Mr Nicholas WEST, born on 17 May 1972 in Aylesbury, United Kingdom and with professional address at 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom, as class B manager.

2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den fünfundzwanzigsten September

Vor uns, dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Sitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Bielefeld Boulevard Holding S.a r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht von Luxemburg mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 196.523,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, geschäftsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage zu Registrierungszwecken beigelegt wird.

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden, welche hiermit gegründet wird:

Titel I. Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

1. Rechtsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils gültigen Fassung geregelt wird.

2. Zweck. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art, in Luxemburg oder im Ausland, sowie dem Besitz, der Verwaltung, Entwicklung und Leitung ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann Pfandbriefe, Obligationen, Schuldverschreibungen, Wertpapiere und Anleihen durch Zeichnung, Ankauf oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Weise veräußern. Die Gesellschaft kann zudem Anteile an Gesellschaften halten und ihre Geschäfte über Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland tätigen.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen, die Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen, die einem Immobilienhändler vorbehalten sind und die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen. Die Gesellschaft kann zudem, in welcher Form auch immer, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, sämtliche Industrie-, Handels-, Finanz-, Immobilier- oder Mobiliargeschäfte tätigen, die, ganz gleich auf welche Art, direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung von Unternehmen und Gesellschaften in Verbindung stehen, deren Zweck Aktivitäten jedweder Art als auch die dauerhafte oder zeitweilige Verwaltung und Entwicklung des eigens zu diesem Zweck geschaffenen Portfolios sein können. Die Gesellschaft wird gemäß den gesetzlichen Bestimmungen als Société de Participations Financières (Finanzbeteiligungsgesellschaft) gegründet.

Die Gesellschaft kann sich durch beliebige Mittel an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften beteiligen, die einen identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck haben oder ihren Gesellschaftszweck fördern oder ihm nützlich sind.

3. Name. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen Wolf Development S.à r.l.

4. Sitz.

4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt des Großherzogtums Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann des Weiteren durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschafter entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

4.2. Niederlassungen und Tochtergesellschaften sowie Büros der Gesellschaft können durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnet werden. Sofern nach Ansicht des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Umstände eingetreten sind oder einzutreten drohen, welche die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können oder die Kommunikation zwischen diesem und Personen im Ausland, kann der Gesellschaftssitz zeitweise ins Ausland verlegt werden, bis die beeinträchtigenden Umstände nicht mehr gegeben sind. Solche zeitweiligen Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche auch bei zeitweiliger Sitzverlegung ins Ausland eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

5. Dauer.

5.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

5.2. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, den Verlust der Geschäftsfähigkeit, die Insolvenz eines Gesellschafters oder mehrerer Gesellschafter oder ähnlicher Ereignisse aufgelöst

Titel II. Stammkapital. Gesellschaftsanteile

6. Stammkapital.

6.1. Das Kapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

6.2. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Anzahl der existierenden Anteile zur Beteiligung am Vermögen und an den Gewinnen der Gesellschaft.

6.3. Das Kapital der Gesellschaft kann von Zeit zu Zeit durch den Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschafterversammlung entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen erhöht oder verringert werden.

7. Gesellschaftsanteile.

7.1. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den alleinigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Auflösung einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

7.2. Bei mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter sind nur mit vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern möglich, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Auf die gleiche Weise können im Todesfall die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung der Anteilsbesitzer übertragen werden, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten.

7.3. Bei einer Anteilsübertragung gemäß den Bestimmungen des Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. Geschäftsführung

8. Geschäftsführung und Befugnisse.

8.1. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern muss sich die Geschäftsführung aus wenigstens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B zusammensetzen.

8.2. Der oder gegebenenfalls die Geschäftsführer können bestellt und zu jeder Zeit ad nutum per Gesellschafterbeschluss abberufen werden. Der oder die Gesellschafter legen den Beststellungszeitraum der Geschäftsführer fest, die keine Gesellschafter sein müssen.

8.3. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich kraft Gesetzes oder vorliegender Artikel den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des oder gegebenenfalls der Geschäftsführer, die mit allen Vollmachten ausgestattet sind, um jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen.

8.4. Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - jeder Geschäftsführer der Kategorie A kann zusammen mit jedem Geschäftsführer der Kategorie B besondere oder begrenzte Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Gesellschafter sein müssen.

9. Form, Beschluss fähigkeit und Mehrheit.

9.1. Die Geschäftsführerversammlung tritt sooft zusammen, wie es erforderlich ist, oder bei Einberufung durch einzelne Geschäftsführer, an einem Ort, der in der Einberufungsmitteilung angegeben ist.

9.2. Einberufungsmitteilungen für Geschäftsführerversammlungen müssen allen Geschäftsführern wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor der jeweiligen Geschäftsführerversammlung schriftlich zugehen. In dringenden Fällen können sie kurzfristiger einberufen werden, wobei die Umstände der Dringlichkeit in der Einberufungsmitteilung für die Geschäftsführerversammlung dargelegt werden müssen.

9.3. Eine schriftliche Einberufungsmitteilung ist nicht erforderlich, wenn auf der Geschäftsführerversammlung alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, und wenn sie erklären, ordnungsgemäß informiert worden zu sein und eine vollständige Kenntnis der Tagesordnung zu haben. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann auf die Einberufungsmitteilung verzichten und seine Zustimmung schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail geben. Gesonderte schriftliche Einberufungsmitteilungen sind nicht erforderlich, wenn der jeweilige Einberufungstermin und -ort in einem Zeitplan erfasst und zuvor per Geschäftsführerbeschluss angenommen wurde.

9.4. Jeder Geschäftsführer kann jeden anderen Geschäftsführer schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail als seinen Bevollmächtigten bestellen. Ein Geschäftsführer kann auch telefonisch durch einen anderen Geschäftsführer zum Bevollmächtigten bestellt werden, wobei eine solche Bestellung anschließend schriftlich bestätigt werden muss.

9.5. Geschäftsführerbeschlüsse sind weder gültig noch wirksam, wenn nicht wenigstens ein (1) Geschäftsführer der Kategorie A und wenigstens ein (1) Geschäftsführer der Kategorie B ihre Stimmen zugunsten des betreffenden Beschlusses abgegeben haben. Die Geschäftsführerbeschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten und von allen auf der Geschäftsführerversammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer unterzeichnet.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Geschäftsführerversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, die es allen Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu identifizieren, zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerversammlung mit ebensolchen Kommunikationsmitteln wird wie die persönliche Teilnahme des jeweiligen Geschäftsführers an einer Geschäftsführerversammlung bewertet.

9.7. Zirkularbeschlüsse, die durch alle Geschäftsführer unterzeichnet wurden, sind in gleichem Maße rechtsverbindlich und gültig wie Geschäftsführerbeschlüsse, die auf einer ordnungsmäßig einberufenen und gehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurden. Dabei können die Unterschriften auf einem einzigen Dokument oder auf mehrfachen Ausfertigungen eines identischen Beschlusses erscheinen und schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail nachgewiesen werden.

10. Vertretung. Die Gesellschaft wird in allen Gelegenheiten gegenüber Dritten durch die (i) Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder (ii) die gemeinschaftliche Unterschrift jeweils eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B rechtskräftig verpflichtet. In Bezug auf administrative Angelegenheiten hingegen wird die Gesellschaft gegenüber Dritten entweder durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet, und zwar für Transaktionen bis zu einem Betrag in Höhe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) je Geschäftsvorgang und einem Betrag in Höhe von einhunderttausend (EUR 100.000) pro Jahr, oder (iii) durch die alleinige oder die gemeinschaftliche Unterschrift der Person oder der Personen, welchen eine Vertretungsvollmacht gemäß Artikel 8.4 rechtswirksam übertragen wurde.

11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen im Rahmen ihres Mandats keine persönliche Haftung in Bezug auf von ihnen im Namen der Gesellschaft rechtmäßig eingegangene Verpflichtungen, sofern solche Verpflichtung im Einklang sowohl mit dieser Satzung als auch mit den anzuwendenden gesetzlichen Bestimmungen steht.

Titel IV. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der alleinige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind und die im Einklang mit dem vorbenannten Gesetz vom 10. August 1915 stehen.

12.2 Demzufolge werden alle Entscheidungen vom alleinigen Gesellschafter getroffen, die die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

12.3 Bei mehreren Gesellschaftern werden die Entscheidungen durch die Gesellschafterversammlung getroffen, wenn diese die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz – Gewinnverteilung

13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

14. Bilanz. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird per einunddreißigsten Dezember durch die Geschäftsführung eine Bilanz, welche das Inventar der Aktiva und Passiva zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieser Gewinn- und Verlustrechnung entspricht nach Abzug der Kosten, Aufwendungen, Abschreibungen und Rückstellungen dem Nettogewinn der Gesellschaft.

15. Gewinnverteilung. Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Zeitpunkt und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Rücklage unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden, bis die gesetzliche Rücklage wieder ein Zehntel des Kapitals beträgt.

Der verbleibende Gewinn wird an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter ausgeschüttet. Jedoch kann der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls die Gesellschafterversammlung durch Mehrheitsbeschluss gemäß den gesetzlichen Bestimmungen auch entscheiden, dass der verbleibende Gewinn, nach Abzug jeglicher Rücklagen, auf das folgende Jahr vorgetragen wird oder einer außerordentlichen Rücklage zugeführt wird.

Titel VI. Auflösung

16. Auflösung.

16.1. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

16.2. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird diese Auflösung vom alleinigen Geschäftsführer oder gegebenenfalls von den Geschäftsführern im Amt oder, sofern dies nicht möglich ist, von einem oder mehreren Insolvenzverwaltern durchgeführt, die vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannt wurden. An den oder die Insolvenzverwalter werden zur Abwicklung der Vermögenswerte und Schulden die ausgedehntesten Befugnisse übertragen.

16.3. Die Vermögenswerte werden nach Abzug aller Schulden an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile ausgeschüttet.

Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

17. Allgemeine Bestimmungen. Überall dort, wo vorliegende Satzung einzelne Fälle nicht ausdrücklich regelt, finden die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Die Erschienene, Bielefeld Boulevard Holding S.à r.l., vorgenannt und vertreten wie oben angegeben, erklärt alle Anteile der Gesellschaft gezeichnet zu haben.

Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft wurde vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag in Höhe von zwolftausendfunfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche im Zusammenhang mit der Gesellschaftsgründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.600,- EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft fassen die Gesellschafter, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten, folgende Beschlüsse:

1. Es werden zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

a) Herr Isaac SCHAPIRA, geboren am 16. Dezember 1952 in Jerusalem, Israel und wohnhaft 2 Danescroft Gardens, London NW4 2ND, Vereinigtes Königreich, Geschäftsführer der Kategorie A;

b) Herr Patrice GALLASIN, geboren am 9. Dezember 1970 in Villers-Semeuse, Frankreich und geschäftsansässig 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Geschäftsführer der Kategorie A;

c) Herr Andrew PETTIT, geboren am 7. März 1968 in Cleethorpes, Vereinigtes Königreich und geschäftsansässig 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, Vereinigtes Königreich, Geschäftsführer der Kategorie B; und

d) Herr Nicholas WEST, geboren am 17. Mai 1972 in Aylesbury, Vereinigtes Königreich und geschäftsansässig 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, Vereinigtes Königreich, Geschäftsführer der Kategorie B.

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1470 Luxemburg, 70, route d'Esch.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig und mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Erschienenen auf Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde durch den Notar haben der Bevollmächtigte der Erschienenen zusammen mit uns, dem unterzeichneten Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation GAC/2015/8199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015159805/393.

(150175828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

VF Securities, S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.838.

HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société VF SECURITIES, S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.838 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 21 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159785/12.

(150176122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Via Download, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.662.

Extrait des résolutions écrites prises par le gérant en date du 1^{er} septembre 2015

Le Gérant de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société, du 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015159787/14.

(150176203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Diversified Opportunities Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.435.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 30 septembre 2015:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

de renouveler pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Ordinaire de la société qui aura lieu en 2016 le mandat des administrateurs suivants:

- Madame Toinon HOSS
- Monsieur Patrick ZURSTRASSEN et de
- Monsieur Christian FREY

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE Audit S.à r.l. pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Madame Toinon HOSS, 2 place Winston Churchill, L - 1340 Luxembourg

Administrateurs:

- Madame Toinon HOSS, 2 place Winston Churchill, L - 1340 Luxembourg
- Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, 5 allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg
- Monsieur Christian FREY, 12 Splügenstrasse, CH - 8002 Zürich

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE Audit S.à r.l., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2015160620/28.

(150177845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Vidar Shipowning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 196.413.

Les statuts coordonnés au 15 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015159789/11.

(150175813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Viera Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.985.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par une décision de l'Assemblée Générale de l'Associé Unique de la Société tenue le 14 Septembre 2015, a été décidé d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Par la suite, l'Associé Unique a résolu de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et la cessation de la Société.

L'Assemblée Générale de l'Associé Unique a décidé que les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pour cinq ans dans l'adresse: 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015159790/20.

(150175922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Finagra S.A., Société Anonyme,

(anc. Finagra S.A., SPF).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINAGRA S.A., SPF», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.500, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 8 septembre 1986 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507 du 25 juin 2013.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Claire ADAM, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier du BOUËXIC DE PINIEUX, employé privé, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 95.320,73 (quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt Euros et soixante-treize Cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.252.800,- (un million deux cent cinquante-deux mille huit cents Euros) à EUR 1.157.479,27 (un million cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros et vingt-sept cents) par absorption de pertes à due concurrence;

2) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 982.479,27 (neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros et vingt-sept cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.157.479,27 (un million cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros et vingt-sept cents) à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille Euros) par réduction du pair comptable, sans annulation des actions existantes et par remboursement à due concurrence aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs participations dans le capital social;

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

4) Décision d'abandonner le statut juridique de société de gestion patrimoine familial pour qu'elle devienne une société anonyme de participation financière.

5) Changement de la dénomination de la société en «FINAGRA S.A.» et modification afférente de l'article premier des statuts de la Société.

6) Décision de changer l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

7) Révision des statuts en vue de la suppression de toute référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF).

8) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt euros soixante-treize cents (EUR 95.320,73) pour le ramener de son montant actuel d'un million deux cent cinquante-deux mille huit cents euros (EUR 1.252.800,-) à un million cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf euros vingt-sept cents (EUR 1.157.479,27) par absorption de pertes à due concurrence.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire par un bilan de la Société au 16 septembre 2015, qui demeurera annexé aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros vingt-sept cents (EUR 982.479,27) pour le ramener de son montant actuel de un million cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf euros vingt-sept cents (EUR 1.157.479,27) à cent soixante-quinze mille (EUR 175.000,-) par réduction du pair comptable, sans annulation des actions existantes et par remboursement à due concurrence aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution:

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de d'abandonner la forme juridique de la Société de société de gestion patrimoine familial pour qu'elle devienne une société anonyme de participation financière.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «FINAGRA S.A.» par conséquent de modifier l'article premier des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FINAGRA S.A.»»

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de revoir les statuts en vue de supprimer toute référence à la SPF et notamment de supprimer le dernier paragraphe de l'article 5 et de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ADAM, O. DU BOUËXIC DE PINIEUX, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 septembre 2015. 1LAC/2015/30091. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160033/131.

(150176977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159792/14.

(150175660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

VLT Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.108.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159793/14.

(150175659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Donatello Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.552.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2015 à 9.00 heures au siège social.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2015 décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2015:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Ubaldo MIGLIORATI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à.r.l., 39 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DONATELLO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2015159976/26.

(150177129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

VXI Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 174.818.

Les statuts coordonnés au 26 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015159796/11.

(150176040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Vostok Investment Opportunities Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.535.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September.
Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of VOSTOK INVESTMENT OPPORTUNITIES FUND SIF a Société anonyme - d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, R.C.S. Luxembourg B 153.535 (the "Company"), having its registered office at L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 7th June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n°1274 dated 18th June 2010. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have since then never been amended.

The Meeting is opened at the Company's registered office, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg at 11.00 with Mr Ralf FUNK, with professional address in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appoints as secretary Mrs Katja Truppel, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Nicolas DUMORTIER, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors and the report of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 December 2013;
2. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2013;
3. Allocation of results for the financial year ended 31 December 2013;
4. a) Conflict of interest statement for the financial year ended 31 December 2013 and
b) Discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2013;
5. Appointment of the Directors and Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial years ended 31 December 2014 (retroactively) and 31 December 2015;
6. Presentation of the report of the Board of Directors and the report of Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 December 2014;
7. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2014;
8. Allocation of results for the financial year ended 31 December 2014;
9. a) Conflict of interest statement for the financial year ended 31 December 2013 and

b) Discharge to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2014;

10. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;

11. Appointment of the liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration;

12. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the Bureau will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The present Meeting was originally convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on 3 August 2015. Proof of the original convening notices is given to the Bureau which affirmatively acknowledges the respect of the applicable legal and statutory procedures and delays.

IV. It appears from the attendance list that, out of the 2,712.175 shares in issue, 135 shares are present or represented at the Meeting.

V. The Bureau declares that the general meeting held on 12 August 2015 could not validly deliberate due to a lack of quorum of presence. Consequently the Bureau states that the present Meeting has been convened as a second general meeting as foreseen in Article 67-1 paragraph 2 under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Notably, convening notices containing the agenda of the present Meeting were sent by registered mail, return receipt requested, to the registered shareholders on 3 August 2015. Additionally, notice of the present Meeting was published on 18 August 2015 and again on 2 September 2015 in the Mémorial and in the Luxemburger Wort newspapers and in the Tageblatt. The Meeting can therefore deliberate irrespective of any quorum of presence.

VI. After due deliberation, the Meeting took the following resolutions at the majorities set out hereafter:

First resolution

The Chairman read the report of the Board of Directors' and of the Réviseur d'Enterprises Agréé for the financial year ended 31 December 2013.

Second resolution

The Meeting considered the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2013 and approved them as presented with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Third resolution

The meeting noted that for the financial year ended 31 December 2013 the financial statement shows for:

Vostok Investment Opportunities Fund SIF - Balanced Russian Banking (EUR):

- A net gain amounting to EUR 31,379.02

Vostok Investment Opportunities Fund SIF - Balanced Russian Banking (USD):

- A net gain amounting to USD 59,123.82

Vostok Investment Opportunities Fund SIF - Russian Direct Fixed Income (USD):

- A net loss amounting to USD 15,588.95

The Meeting decided to carry forward the results of following the Sub-Funds with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Forth resolution

a) The Meeting took notice that during the year ended 31 December 2013 to the date of the current meeting, no situation or event arose where any of the Directors had an interest conflicting with that of the Company.

b) The Meeting granted discharge to the Directors for the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2013 with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Fifth resolution

The Meeting decided to re-appoint the Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 December 2014 (retroactively) and 31 December 2015 with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Sixth resolution

The Chairman read the report of the Board of Directors' and of the Réviseur d'Entrerises Agréé for the financial year ended 31 December 2014.

Seventh resolution

The Meeting considered the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2014 and approved them as presented with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Eighth resolution

The meeting noted that for the financial year ended 31 December 2014 the financial statement shows for:

Vostok Investment Opportunities Fund SIF - Balanced Russian Banking (EUR):

- A net gain amounting to EUR 22,224.42

Vostok Investment Opportunities Fund SIF - Balanced Russian Banking (USD):

- A net loss amounting to USD 15,771.04

Vostok Investment Opportunities Fund SIF - Russian Direct Fixed Income (USD):

- A net loss amounting to USD 68,681.35

The Meeting decided to carry forward the results of following the Sub-Funds with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Ninth resolution

a) The Meeting took notice that during the year ended 31 December 2014 to the date of the current meeting, no situation or event arose where any of the Directors had an interest conflicting with that of the Company.

b) The Meeting granted discharge to the Directors for the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2014 with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Tenth resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire) with:

- 135 in votes in favor;
- votes against with;
- abstentions.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to appoint VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, a Société anonyme, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 42.828, represented by Mr. Eduard von Kymmel, as Liquidator.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act.

For the avoidance of doubt, the Liquidator is vested with the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 11.30.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that accordingly to the Luxembourg SICAV Law of 2007 as amended, on the special request of the appearing person, the present deed is worded in English only and in case of translation requirements for executive, registration or processing purposes, the then automatically and free translated version will be for the indicated obligations only and the English version will always prevail.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent or employee of the office of the signing notary, acting individually, to translate any part of this deed for registration, listing or filing purposes at the Luxembourg Companies' Register and to sign all additional recordings, draw, correct and sign any error, lapse or typo contained herewith.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: R. Funk, K. Truppel, N. Dumortier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21594. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015159794/164.

(150175686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

VPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8381 Hobscheid, 43, rue Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 72.619.

L'an deux mil quinze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VPM S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch (ci-après dénommée la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 en date du 13 janvier 2000. Les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte notarié en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2208 en date du 25 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Herbert Hery, ingénieur, demeurant à D-67126 Hochdorf-Assenheim (Allemagne), 10 ml Kruckel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les points suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de siège social et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement sise à «L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch» à l'adresse «L-8381 Hobscheid, 43 rue Neuort».

La première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Hobscheid.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à neuf cent cinquante-cinq euros (955,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. LAFOND, C. NOEL, H. HERY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/2015. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159795/52.

(150175823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

VXI Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.236.

Les statuts coordonnés au 26 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015159797/11.

(150176011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Aesthetica Medical Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 200.323.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur, né le 20 février 1953 à Monceau-sur-Sambre (Belgique), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg

2. Madame Véronique EBERHARDT, directrice commerciale, née le 1 avril 1959 à Colmar (France), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société prend la dénomination de «AESTHETICA MEDICAL TECHNOLOGY HOLDING S.à r.l.»

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 1.400.000 Euros (un million quatre cent mille euros) représenté par 14.000 (quatorze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros (cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille seize

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et libération:

Les statuts ainsi libérés, les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur, né le 20 février 1953 à Monceau-sur-Sambre (Belgique), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg	7.000 parts sociales
Madame Véronique EBERHARDT, directrice commerciale, née le 1 avril 1959 à Colmar (France), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg	7.000 parts sociales
TOTAL:	14.000 parts sociales

Les dites parties comparantes ont libéré les parts sociales comme suit:

Monsieur Daniel LEFEVRE, prénommé, moyennant des apports en nature, savoir:

500 parts de la société de droit Luxembourgeois 4 LIFE SA, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg B103786 pour une valeur de 400.000 €

16 parts de la société de droit Suisse 4 LIFE SUISSE SARL, immatriculation fédérale CH-660-2396011-0, pour une valeur de 80.000 €

500 parts de la société de droit Belge 4 LIFE BELGIUM SPRL, immatriculée au RC 0429.861.240, pour une valeur de 40.000 €

45 parts de la société de droit Français, 4 LIFE SARL immatriculée au RC de Paris sous le numéro 519 392 930 pour une valeur de 180.000 €

Il est constaté que les apports de Monsieur Daniel LEFEVRE s'élèvent à 700.000 €.

Madame Véronique EBERHARDT, prénommée, a libéré les parts sociales moyennant des apports en nature, savoir:

500 parts de la société de droit Luxembourgeois 4 LIFE SA, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg B103786 pour une valeur de 400.000 €

55 parts de la société de droit Français, 4 LIFE SARL immatriculée au RC de Paris sous le numéro 519 392 930 pour une valeur de 220.000 €

4 parts de la société de droit Suisse 4 LIFE SUISSE SARL, immatriculation fédérale CH-660-2396011-0, pour une valeur de 20.000 €

750 parts de la société de droit Belge 4 LIFE BELGIUM SPRL, immatriculée au RC 0429.861.240, pour une valeur de 60.000 €

Il est constaté que les apports de Madame Véronique EBERHARDT, prénommée, s'élèvent à 700.000 €.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent euros (1.300,00.-€)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur, né le 20 février 1953 à Monceau-sur-Sambre (Belgique), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg;

Madame Véronique EBERHARDT, directrice commerciale, née le 1 avril 1959 à Colmar (France), demeurant au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. LEFEVRE, V. EBERHARDT, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21060. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159865/140.

(150177168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

VXI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.800.

Les statuts coordonnés au 26 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015159798/11.

(150175902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

W&P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.442.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique

En date du 14 juillet 2015, l'actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

- Le mandat d'administrateur, président du Conseil d'Administration Wahbé TAMARI, demeurant professionnellement au 1, Place Saint-Gervais, 1201 Genève Suisse, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

- Le mandat d'administrateur Franz BONDY, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

- Le mandat d'administrateur Richard SCHNEIDER, demeurant professionnellement au 1, Place de Saint-Gervais, 1201 Genève Suisse, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

- Le mandat d'administrateur Paul BLESER, demeurant au 14, Rue Jean-Pierre Thiry, L-4949 Hautcharage, Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

- Le mandat d'administrateur Marcel DELL, demeurant au 37, Rue Pierre Clément, L-4916 Bascharage, Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

- Le mandat de Commissaire aux comptes, ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2015.

Référence de publication: 2015159799/25.

(150176194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2015

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur David Carelli, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159866/18.

(150177121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Whitelight (Luxemburg) S.A., Société Anonyme,

(anc. Whitelight (Luxemburg) S.à r.l.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.958.

—
L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Aldo OSTI, demeurant au Via Tamporiva 19, CH-6976 Castagnola, Suisse, ici représenté par Monsieur Denis BREVER, Senior Legal Officer, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, Suisse le 16 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "Whitelight (Luxemburg) S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg, numéro B 148.958 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2271 du 19 novembre 2009.

- Les statuts de la Société ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1927 du 8 août 2013.

- Le capital social est fixé à soixante-et-onze mille euros (EUR 71.000,-) divisé en cinq cent dix (510) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et deux cent (200) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves (prime d'émission en totalité) et de résultats reportés, à concurrence d'un montant de quatre cent vingt-neuf mille euros (EUR 429.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante et onze mille euros (EUR 71.000,-) divisé en cinq cent dix (510) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et deux cents (200) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), avec émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix (4.290) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La réalité de ces réserves (prime d'émission en totalité) et des résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'une situation comptable au 18 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'associé décide (i) de modifier la forme juridique de la société en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique, (ii) de changer sa dénomination actuelle en "Whitelight (Luxembourg) S.A.", (iii) de supprimer les différentes classes de parts sociales de sorte à n'avoir plus que des parts ordinaires, (iv) de déterminer le régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du plan comptable) et (v) de convertir les parts sociales en actions selon le rapport de conversion d'une action pour une part sociale,

le tout sur le vu du rapport en date du 16 septembre 2015 établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par Artemis Audit & Advisory, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, et qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société WHITELIGHT (LUXEMBOURG) S.A.R.L. au 25 août 2015 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des cinq cent dix (510) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et deux cent (200) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour un montant total de EUR 71.000,-et d'une prime d'émission de EUR 163.338,-. Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation de la société en société anonyme en accord avec les articles 31-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins."

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts de la Société sont adaptés à la nouvelle forme juridique pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "Whitelight (Luxembourg) S.A."

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, estate or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, or any undertakings and companies, as well as the management and development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the identical, similar or related object, or which may favor its development or the extension of its operations and to purchase, hold, develop real estate, building plot included.

Art. 3. The corporate capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500.000.-) divided into five thousand (5.000) shares having a par value of one hundred euros (100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

All the bearer shares certificates issued should be deposited with a depository established in Luxembourg and appointed by the Board of Directors. The Board of Directors shall inform the Shareholders of any appointment or any amendment concerning the depository within 15 working days. The resolutions of appointment or amendment concerning the depositories should be registered and published pursuant to article 11bis §1^{er}, 3), d) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

A bearer shareholders' register specifying precise designation of each shareholder, the number of bearer shares or units held, the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with the dates thereof, shall be opened and kept by the depository.

The ownership of a bearer share shall be established by an entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued by the depository and delivered within 8 calendar days stating all the entries concerning the bearer shareholder.

Any transfer between living persons is made effective against third parties and the Company by a transfer recorded by the depositary in the bearer shareholders' register on the basis of any document or notification stating the transfer of ownership between the transferor and the transferee. Notification of transfer resulting from death shall be validly established towards the depositary, provided that no objection is lodged, on production of the death certificate, the certificate of registration and an affidavit ("acte de notoriété") attested by the "Juge de Paix" or by a notary.

Any bearer shares not deposited or duly entered in the bearer shareholders' register shall have their voting rights suspended.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company may receive contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable).

These contributions in equity without any issuance of shares in exchange confer no voting or dividend rights. They can be granted for a limited or unlimited period. They are returned to the contributor, at the request of the contributor according to the duration originally planned.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. Majority of the directors who compose the Board of Directors shall be resident in Luxembourg.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board may in particular float non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors may elect a Chairman.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented in Luxembourg, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

Directors may vote in writing including signed letter and telefax. In all circumstances, minutes shall be drawn up and signed by all Directors participating at the meeting which can only be held in Luxembourg. A written decision, approved by the majority of the Directors and signed by the Directors participating at the meeting which is held in Luxembourg shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors may also be taken by circular way provided that such decisions are taken in Luxembourg by unanimous vote of directors.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 10. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on June 20th at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. The proxy holder does not, need to be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 13. On the annual net profits of the company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of the legal reserve of the Company will amount to ten percent (10%) of the share capital of the company.

Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 14. The amended law of 10 August 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise."

Version française:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Whitelight (Luxemburg) S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire établi au Luxembourg et nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. À la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur, en fonction de la durée prévue initialement."

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. La majorité des administrateurs qui compose le conseil d'administration est de résidence Luxembourgeoise.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à Luxembourg, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre signée et télécopie. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé à une réunion qui ne peut être uniquement tenue à Luxembourg. Les résolutions par écrit approuvées par la majorité des administrateurs et signées par tous les administrateurs qui ont participé à une réunion tenue à Luxembourg auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire à condition que ces décisions soient prises à Luxembourg par vote unanime des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

Que la démission des quatre (4) gérants de la société sous son ancienne forme juridique, est acceptée, à savoir:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Madame Nicole THOMMES, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; et
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, décharge leur est donnée pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Sont nommés administrateurs de la société:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié;
- c) Madame Nicole THOMMES, préqualifié;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié;

Que la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327 est nommée commissaire aux comptes de la Société.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 septembre 2015. 2LAC/2015/21177. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159801/287.

(150176225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

La Villa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.326.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) La Pierre S.A.S., une société par actions simplifiées, constituée et existant selon la législation française, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802.141.769, ayant son siège social au 46, rue Pierre Charron, Paris (75008), France;

ici représentée par Marie-Victoire Joubeaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 27 août 2015; et

(2) Michel David-Weill, né le 23 novembre 1932 à Paris (75007), France, de nationalité française, domicilié au 45 Peacock Lane (boîte postale 103), 11560-1015 Locust Valley, New-York, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 5 septembre 2015; et

(3) Béatrice Stern 2005 Trust, un trust domicilié chez Cravath, Swaine & Moore LLP, Worldwide Plaza, 825 Eighth Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 août 2015; et

(4) Agathe David-Weill 2005 Trust, un trust domicilié chez Cravath, Swaine & Moore LLP, Worldwide Plaza, 825 Eighth Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 2015; et

(5) Cécile David-Weill 2005 Continuation Trust, un trust domicilié chez Cravath, Swaine & Moore LLP, Worldwide Plaza, 825 Eighth Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 2015; et

(6) Natalie Merveilleux du Vignaux 2005 Continuation Trust, un trust domicilié chez Cravath, Swaine & Moore LLP, Worldwide Plaza, 825 Eighth Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

ici représenté par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 2015; et

(7) By B.C. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B185891, ayant son siège social au 20 rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ici représentée par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 31 août 2015; et

(8) RRA Vendôme, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Belgique, ayant son siège social au 28, avenue Léo Errera - 1180 Bruxelles, Belgique, immatriculée sous le numéro 0827.964.284;

ici représentée par Marie-Victoire Jouveaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, Belgique, le 2 septembre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LA VILLA S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations. La société a notamment pour objet de développer des projets d'investissement et de gérer et/ou de porter ces investissements communs à ses associés, de manière non limitative et discrétionnaire.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut faire des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant titres de créance de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.6 La Société s'interdit d'agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne lèvera pas de capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs; la Société se limitera au développement des projets d'investissement réalisables au regard des moyens financiers mis à sa disposition par ses associés.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000.-), représenté par sept millions trois cent mille (7.300.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés à l'unanimité représentant l'entière part du capital social.

7.4 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à l'unanimité représentant l'entière part des droits des survivants.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Les associés auront par ailleurs égard aux stipulations contractuelles conclues entre eux à cet égard.

C. Décisions des associés**Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée

générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

12.2 Par exception, les articles 6, 7, 10, 14 et 23 des présents statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement unanime des associés.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par une décision unanime des associés représentant l'entièreté du capital social de la Société qui déterminent sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être révoqué(s) uniquement avec motif et cause légitime, par une décision unanime des associés représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés à l'unanimité par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les sept millions trois cent mille (7.300.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ont été souscrites par M. Michel David-Weill, susmentionné, pour un prix de souscription de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000.-);
2. quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales ont été souscrites par Béatrice Stern 2005 Trust, susmentionné, pour un prix de souscription de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-);
3. quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales ont été souscrites par Agathe David-Weill 2005 Trust, susmentionné, pour un prix de souscription de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-);
4. quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales ont été souscrites par Cécile David-Weill 2005 Continuation Trust, susmentionné, pour un prix de souscription de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-);
5. quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales ont été souscrites par Natalie Merveilleux du Vignaux 2005 Continuation Trust, susmentionné, pour un prix de souscription de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-);
6. un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ont été souscrites par By BC S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de souscription de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000.-);
7. un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ont été souscrites par RRA Vendôme, susmentionnée, pour un prix de souscription de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000.-);
8. cent mille (100.000) parts sociales ont été souscrites par La Pierre S.A.S., susmentionnée, pour un prix de souscription de cent mille euros (EUR 100.000.-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000.-) est entièrement affecté au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 4.400,-

Assemblée générale extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

La Maison S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.615, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-V. JOUBEAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160159/307.

(150177194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 septembre 2015

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval;
aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale accepte la nomination de:

- M. Diogo Alves de Oliveira, né le 14 Mars 1983, à Maceira de Cambra/ Vale de Cambra (Portugal), ayant son adresse professionnelle au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval en qualité d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2015.

Pour Granada S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015160062/23.

(150177041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.764.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160707/9.

(150177537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.
